



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 8 novembre 2019 – N° 157/H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### ***Enquête mensuelle sur l'activité dans le bâtiment et les travaux publics***

---

*Type d'opportunité* : reconduction de deux enquêtes existantes (désormais une seule enquête)

*Périodicité* : enquête mensuelle

*Demandeur* : Service de la donnée et des études statistiques (SDES), service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire

Au cours de sa réunion du 11 octobre 2019, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête mensuelle sur l'activité dans le bâtiment et les travaux publics. Il s'agit d'une demande de renouvellement de l'opportunité de deux enquêtes anciennement distinctes, l'une sur le bâtiment, l'autre sur les travaux publics.

L'enquête a pour objectif de produire des indicateurs communs à l'activité du bâtiment et des travaux publics, qui reflètent l'évolution de l'activité dans la construction (section F de la Nace rév. 2). Les principales données collectées sont le nombre d'ouvriers, le nombre d'heures travaillées et payées, les salaires, les heures chômées, les heures intérimaires. Pour le bâtiment, ces indicateurs sont déclinés au niveau régional et sont utilisés par les professionnels pour construire un diagnostic en région.

Le nombre d'heures travaillées des ouvriers et des intérimaires est utilisé pour le calcul de l'indice de la production dans la construction par l'Insee. Cet indice participe à la réponse au règlement européen des statistiques de court terme 1165/98 modifié par le règlement 1158/2005 et au futur règlement FRIBS sur les statistiques d'entreprises. Les indicateurs d'activité et d'emploi permettent de suivre la conjoncture dans le bâtiment et les travaux publics.

Avant 2016, les deux enquêtes étaient menées de manière indépendante par les deux fédérations professionnelles FFB (Fédération française du bâtiment) et FNTP (Fédération nationale des travaux publics) ; depuis, le renforcement du rôle de maîtrise d'ouvrage du SDES a permis leur fusion et leur harmonisation : même champ (élargissement aux entreprises de moins de 10 salariés sur la partie bâtiment), une base de sondage et un plan de sondage uniques et une même méthode d'imputation et d'imputation de la non-réponse.

L'unité économique interrogée est l'entreprise (unité légale). Le champ de l'enquête porte sur les entreprises ayant une activité dans le BTP à titre principal ou secondaire. Leur code APE (nomenclature NAF rév. 2) correspond essentiellement aux divisions 41, 42 et 43. l'enquête couvre la France entière y compris les départements et régions d'outre-mer.

La collecte se fait par voie postale ; cependant le recours à l'internet est envisagé à court terme : en mars 2020 pour la FNTP, au cours de l'année 2020 pour la FFB. L'échantillon est d'environ 9 600 entreprises (unités légales).

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTRouGE Cedex – Tél. 01 87 69 57 02 - [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [cnis.fr](http://cnis.fr)

Un comité de pilotage se réunit régulièrement, constitué des maîtrises d'œuvre (FFB, FNTP) et de la maîtrise d'ouvrage (SDES).

L'enquête couvre les douze mois de l'année et les résultats sont publiés par le SDES trimestriellement dans un délai de deux mois et demi après la fin du trimestre d'intérêt. L'indice de la production dans la construction est publié par l'Insee à M+40 jours.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

***L'opportunité est accordée pour une période allant de 2020 à 2024 (cinq années).***